

PETITE GAZETTE

de Dammartin et ses Environs

Claye, Mitry, Saint-Soupplets, Monthyon, Mesnil-Amelot, Plailly, Ermenonville, etc.

Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Ils sont payables d'avance et sont continués d'office sauf avis contraire.

Seine-et-Marne Départements limitrophes	BUREAUX & RÉDACTION Imprimerie-Librairie E. LEMARIE A DAMMARTIN-EN GOËLE (S-&-N)	Paris et les autres départements
UN AN..... 3 fr.	ANNONCES, la ligne..... 0 fr. 20	UN AN..... 3 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

8 Novembre. — Séance annuelle publique de l'Académie des Beaux-Arts.

— Arrivée en Angleterre de l'empereur Guillaume qui est reçu à Shorncliffe par lord Roberts et plusieurs officiers de l'Etat major général. Le souverain allemand passe en revue le régiment de dragons dont il est colonel ; il le félicite sur sa belle tenue et sur la façon dont il s'est conduit dans l'Afrique du Sud.

9 Novembre. — M. Vallé, ministre de la Justice, inaugure, en Seine-et-Marne, la ligne de Provins à Esternay.

— M. Revoil, gouverneur de l'Algérie est reçu par M. Faillières, président du Sénat ainsi que par M. Combos, Président du Conseil, avec lesquels il s'entretient de nombreux projets intéressant l'Algérie.

10 Novembre. — Rupture des négociations entre les délégués des houillères de la Loire et les délégués des mineurs.

— Ouverture de la session ordinaire du Conseil supérieur de la mutualité au ministère de l'Intérieur.

— Le Conseil supérieur du travail, émet un vœu en faveur de l'Instruction professionnelle des enfants.

— La situation devient très tendue dans la mer rouge, entre la Turquie et l'Italie.

— Démission du ministère espagnol.

11 Novembre. — Après avoir repoussé l'urgence d'une proposition de loi de M. Georges Berry, relative à la suppression des bouilleurs de cru, la Chambre discute le projet de loi tendant à réprimer le fait d'ouverture et de tenue d'un établissement congréganiste sans autorisation.

— Le château d'Eu est détruit presque totalement par un incendie. Bien qu'un grand nombre d'œuvres d'art aient pu être sauvées, les pertes n'en sont pas moins très considérables.

12 Novembre. — Le Président de la République et Mme Loubet visitent dans les serres du cours la Reine, l'exposition d'automne de la Société d'horticulture.

13 Novembre. — La Chambre discute l'interpellation de M. Chaumet au ministre de la marine. MM. de Lanessan, Siefried et Ribot prennent part au débat qui se termine par un ordre du jour de confiance voté par 331 voix contre 154. Au cours de cette séance, un officier d'administration tire, en criant : « Vive la Patrie ! » cinq coups de revolver qui ne font heureusement mal à personne.

14 Novembre. — La chambre consacre sa séance à la suite de la vérification des pouvoirs. Elle vote l'enquête sur l'élection de M. Cougy, élu par la première circonscription du 11^e arrondissement de Paris, et invalide l'élection.

de M. Dard, élu dans la 1^{re} circonscription de Béthune.

— La reprise du travail est à peu près complète dans les régions minières du nord et du Pas-de-Calais.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Malgré le temps boudeur de samedi dernier, la Fanfare a fêté très gaiement la Sainte-Cécile et tout porte à croire que cette journée a laissé dans la mémoire de nos jeunes musiciens une excellente impression.

A la messe, à laquelle assistaient un certain nombre de membres honoraires, qui ont entendu plusieurs morceaux d'une excellente exécution, le R. P. Olivier, de l'Oratoire, prononcé une éloquente allocution, qui, pendant de trop courts instants a eu le mérite de charmer nos musiciens.

Suivant l'usage consacré de longue date par M. Hémar, un délicieux cordial est offert à l'issue de la messe, à la société entière, qui se fait un devoir de reconduire chez lui son généreux président. Il en a été de même cette année que les années précédentes.

On s'est ensuite séparé pour se retrouver le soir au banquet, à l'hôtel du Chemin de fer.

Inutile de dire que tout s'est passé dans le plus grand ordre et que comme toujours les jeunes comme les plus âgés, ont fait preuve de parfaite correction et de bienséance à l'égard de leurs invités qui étaient : à la droite de M. Hémar, président, M. Ed. Labour, Conseiller général et M. le Commandant Beuve, à sa gauche. M. Dupille, Conseiller d'arrondissement ;

à droite et à gauche des chef et sous-chef, M. Mardellat, instituteur et M. Darche, instituteur-adjoint.

Grâce à la générosité de MM. Hémar, Labour et Dupille, il y eut, à la fin de ce repas admirablement servi — comme toujours, — par les soins de M. Denisot, une distribution de cigares et du Champagne à foison.

C'était alors l'heure des toasts, et M. Hémar, en sa qualité de président, a pris le premier la parole et en termes éloquentes a chaudement félicité les chefs dévoués de la fanfare, leurs bienfaiteurs ainsi que les amables et distingués convives, qui par leur présence au banquet, ont témoigné leur attachement et l'intérêt qu'ils portent à la société musicale.

M. Edmond Labour, Conseiller général, a ensuite porté la sante de l'honorable président, puis celle des jeunes conscrits appelés à bref délai sous les drapeaux; enfin, M. Dupille, Conseiller d'Arrondissement a égayé la société avec quelques couplets rimés pour la circonstance, avec sa verve coutumière, ainsi qu'on peut en juger :

Sainte-Cécile

Voilà donc la Sainte-Cécile
Revenue, et votre ami Dupille,
Voulait vous rimer un couplet :
Il a fait fiasco complet !
— Son effort demeura stérile !..
C'est en vain qu'il s'extenua !
Il reste à quia !

— Pendant que dans le meilleur style,
Dans la langue la plus subtile,
Improvise Monsieur Hémar,
Moi, je sens comme un cauchemar
Etreindre mon cerveau fultile,
— Pour parler comme il vous parla,
Je reste à quia !..

Si, du moins, je savais me taire,
— Mais ce n'est pas mon caractère !..
— Pour parler la langue des Dieux
Je pris mon essor vers les dieux.

Et retombait le... dos par terre !..
Cette chute m'humilia...
Je reste à quia !..

En voulant, par un chant très rare,
Glorifier et la Fanfare,
Et les mérites de Loron,
Si l'on prend trop haut alors on
Détonne, on s'embrouille, on s'effare,
On pousse à hue, on tire à Dia,
On reste à quia !..

Les musiciens sont en grève
A Paris... mais du maître à l'élève,
Accord parfait à Dammartin...
Prêts à marcher soir et matin,
Jamais l'ardeur qui les soutève,
Quand pour la ville, on les prie,
Ne fut à quia !..

— Il serait très sot que l'on boude,
Quand on n'a qu'à lever le coude !..
— Pas de grève à table ! En ce cas là,
Les musiciens d'la Scala
Ne se mettraient pas sous le coup de
Ne pas s'en fourrer jusque là,
Et d'être à quia !..

On adore ici l'Harmonie,
Le bon ordre, l'économie
— Denisot, LA MI, LA DO RÉ
Verrait Barbou tout É FA RÉ,
Si sa note, anière ironie,
Le faisait sur le SOL, MI LA,
Rester à quia !

Je me perds en calembredaines,
En mots vides, en rimes vaines,
Plutôt que dire simplement
Un cordial remerciement !..
— Tout embrouille dans mes rengaines,
Voulant pourtant sortir de là,
Je reste à quia !..

— Donc, sans plus battre la campagne,
Et pour qu'en chœur on m'accompagne,
Je porte, sans autre retard,
La sante de Monsieur Hémar !
— Peilliant avec le Champagne,
Aucun de nos vœux ne pourra
Rester à quia !..

Plusieurs jeunes gens ont chanté chanté ensuite quelques chansonnettes comiques, puis, comme tout a une fin, et surtout les banquets, les invités se sont retirés pour laisser à la jeunesse le temps de se préparer au bal qui a été aussi animé que brillant.

Tout était terminé aux premières lueurs de l'aurore.

L'assemblée générale de la Société d'Horticulture du canton de Dammartin s'est réunie Dimanche dernier sous la présidence de M. Michel, vice-président, et a pris, au cours de cette séance, une importante détermination.

Après une laborieuse et intéressante discussion, il a été décidé, à l'unanimité, que la société serait réorganisée et, séance tenante, elle a complété son bureau en proclamant à l'unanimité comme président, M. Fernand Labour, Président honoraire à la Cour d'appel de Paris.

L'installation du nouveau président aura lieu le Dimanche 7 Décembre prochain à deux heures.

La deuxième compagnie d'arc de Dammartin se prépare à ouvrir dimanche prochain 23 novembre, un prix de volailles composé de 8 prix de chacun une oie.

La partie de jardin sera tirée amalgamée, aujourd'hui dimanche. Deux lapins seront accordés aux deux plus beaux coups.

L'enregistrement et le tir du prix seront ouverts le dimanche 23 novembre, de 7 heures du matin à la chute du jour, et sera continué tous les dimanches et jours fériés jusqu'au 13 janvier.

Il sera payé par chaque tireur, 2 fr. pour 40 haltes (80 flèches) ; on pourra gagner deux prix.

Les chevaliers ayant pris part à la partie de jardin seront inscrits d'office sur le registre.

M. le Maire de Dammartin informe les habitants qu'une souscription pu-

blique est ouverte à la Mairie du 12 au 25 novembre 1902 inclus, à l'effet de recueillir les fonds nécessaires à la reconstruction de l'église Saint-Jean de Dammartin.

LONGPERRIER

Une foule aussi nombreuse que sympathique se pressait mardi dernier à la cérémonie religieuse du mariage de Mademoiselle Georgette Santerre, fille de l'honorable instituteur de cette commune avec M. Adolphe Leduc, fils de M. Honoré Leduc, conseiller municipal.

Les jeunes époux ont reçu à l'issue de la cérémonie, les hommages d'un grand nombre d'amis auxquels nous sommes heureux de nous joindre, afin de leur exprimer nos vœux les plus sincères de félicité et de bonheur.

VILLENEUVE

Juliette Ladevez, 24 ans, manouvrière, n'a jamais sympathisé avec le garde-champêtre Déjardin, dont le procès l'amène au tribunal sous l'inculpation d'outrages.

— J'avais vu la bonne femme dans la pièce de M. Margotteau, dit le garde. Elle excitait à chasser un chien qui est capable sous ce rapport là. Je lui ai fait des observations, elle m'a répondu par un mot de cinq lettres.

48 heures de prison avec sursis.

MOUSSY-LE-NEUF

M. Thomas, instituteur-adjoint à Brie-comte-Robert, vient d'être appelé à remplacer M. Cléret, comme instituteur titulaire à Moussy-le-Neuf.

Nous présentons nos souhaits de bienvenue au nouvel instituteur.

JUILLY

Le cantinier de la râperie de Juilly, M. Aristide Lefèvre avait fait venir de

la brasserie de MM. Crassier à Meaux neuf fûts de bière qui pendant toute la journée de samedi attendirent dans la cour le moment d'être descendus dans la cave.

A la nuit tombante, M. Lefèvre ne retrouva plus que 8 fûts, le neuvième avait été emporté dans un champ bordant la route de Dammartin.

Sur 43 litres, il n'en contenait plus que huit.

VINANTES

Samedi dernier, M. Gustave Hérain, cultivateur, qui se rendait dans une pièce de terre ou lieudit la Plaine des Bois, territoire de Montgé, a constaté l'enlèvement d'une bâche de 5 mètres carrés qui recouvrait un semoir dont le coffre a été fracturé.

Parmi les outils qu'il renfermait une tenaille a été dérobée.

Une enquête est ouverte.

MESSY

Afin de mettre un terme au scandale occasionné sur la voie publique, dimanche soir vers minuit, par deux flamands, les frères Devos, Pierre et Louis qui se battaient devant l'auberge Bocquet d'où ils avaient été expulsés, le garde champêtre Bardin vint les séparer.

Pierre, âgé de 24 ans, se sauva aussitôt laissant son frère entre les mains du garde qui le conduisit au violon où il allait l'enfermer, lorsque le fugitif revint sur ses pas, menaçant de mettre le feu au local si Louis n'était pas rendu à la liberté.

Le garde avisa le belge qu'il pouvait lui donner la même hospitalité et que s'il y tenait les pourparlers n'allaient pas traîner en longueur.

Pendant ce court dialogue, Louis Devos bousculait le garde champêtre

et s'échappait du poste pour rejoindre son frère en compagnie duquel il rentra à Gressy où il travaille, non sans avoir dit au garde qu'il mériterait de recevoir un coup de couteau dans le ventre.

La gendarmerie avertie dès le lendemain, s'est transportée dans le village de Gressy, où elle a arrêté les belges.

(*1^{er} de S.-q.-M.*)

SAINT-SOUPPLETS

Dimanche dernier, dans la soirée, un bouvier et un vacher de la ferme de M. Fouilleux sortaient ensemble dans le village pour faire leurs provisions de bouche.

Tous deux s'arrêtèrent d'abord dans plusieurs débits de vins si bien que vers 8 heures et demie du soir, le bouvier qui était le moins « pincé » soutenait son camarade qu'il abandonna au gre de sa soulographie pour se rendre dans une épicerie.

Le vacher dans une charcuterie, acheta du jambon et sortit en essuyant les murs avec son épaule. Il faisait sombre et personne ne fut témoin de ce qui lui arriva.

Quelques instants après, cet individu, nommé Dumetz Désiré, âgé de 35 ans, sujet belge, était trouvé étendu sur le trottoir de la rue de la Fontaine, la tête contre le mur de la propriété de M. Fouquet, notaire.

Lorsqu'on essaya de le remettre sur ses jambes, on s'aperçut qu'il était ruisselant de sang. Quelle scène de boucherie s'était passée ? car Dumetz dont le sommet de la tête portait une plaie assez grave, déclara en arrivant dans une chambre de l'auberge de la « Belle-Idée », où son patron l'avait fait conduire sur une civière, qu'il préférait rendre la pareille à celui qui

l'avait battu que de le dénoncer.

M le docteur Bégue lui prodigua les soins que nécessitait son état.

Deux jours après, Dumetz s'avouait dans l'impossibilité de rassembler ses souvenirs sur les circonstances dont son aventure était entourée.

Il est probable que les lois de l'équilibre ont frappé sévèrement l'alcoolique et que sa blessure est le résultat d'une chute.

(*Publicateur*)

Un nommé Crois Poulin, âgé d'une cinquantaine d'années est poursuivi pour mendicité et vagabondage.

Cet individu a été surpris sonnant à plusieurs reprises à la porte du docteur Petit. Mais voyant que l'huis restait obstinément fermé, il partit en frappant des injures et en faisant le moulinet au-dessus de sa tête avec un énorme gourdin.

Il est condamné à 2 mois de prison, à l'expiration desquels il sera interné dans un dépôt de mendicité.

Dimanche soir à la tombée de la nuit, E. Mavrè, garde-champêtre de la commune, faisait la rencontre d'un nommé Arnould François, âgé de 52 ans, manouvrier, qui pris de boisson criait et gesticulait.

Il l'interpella, et comme réponse l'ivrogne lui demanda à coucher.

Tous deux se dirigèrent donc du côté du poste, mais chemin faisant, notre homme injuria le garde et lui porta des coups.

Traduit devant le tribunal correctionnel de Meaux, pour ces faits, Arnould est condamné à dix jours de prison.

MITRY-MORY

Se trouvant sous l'influence de la boisson, un manouvrier du nom de

Laude Arthur, âgé de 29 ans, réintégrait clopin-clopant son domicile dimanche soir.

Il s'endormit aussitôt rentré au logis. Une heure après, se réveillant brusquement, il appela sa femme et lui chercha querelle sans le moindre motif.

Au bout de quelques instants il entra même dans une violente colère. En proie à une crise alcoolique des plus dangereuses, il frappa Mme Laude comme un fou. Celle-ci abasourdie par les coups fut obligée de s'enfuir et d'aller quérir main forte.

A l'arrivée du garde ce fut une autre histoire. Laude encore surexcité, refusa d'ouvrir la porte de la maison, et injuria grossièrement celui qui venait pour rétablir l'ordre.

En fin de compte, le garde fut obligé de s'en retourner comme il était venu sans avoir pu faire entendre raison à l'ivrogne.

Mme Laude est sur le point d'être mère ; elle ne porte aucune blessure, apparente mais ne ressent pas moins de vives douleurs dans la tête.

Procès-verbal a été dressé.

MONTÉPILLOY

Le plus jeune fils de M. Courcaut, cultivateur à Montépilloy, qui se trouvait en pension à Pont-ste-Maxence, était revenu mercredi dernier chez ses parents pour assister aux obsèques de son père qui avaient lieu le vendredi.

Donc, jeudi, pour occuper ses loisirs, l'enfant, qui n'est âgé que de 12 ans, prit une brouette pour aller dans une ferme voisine, chercher des feuilles de betteraves destinées à la nourriture des bestiaux. Arrivé à la ferme où se trouvait déjà un tombereau non attelé, chargé de feuilles de

betteraves, l'enfant se mit en devoir d'en ramasser pour remplir sa brouette mais n'en ayant pas trouvé suffisamment, il pensa à en prendre dans le tombereau.

Pour ce faire, comme il n'était pas assez grand, il eut la malheureuse idée de faire glisser sur le côté la chambrière qui retenait le tombereau dans une position horizontale pour pouvoir le faire basculer en arrière ; malheureusement, le tombereau en basculant s'abattit sur le pauvre enfant qui fut pris par le cou, entraîné sur le sol et l'arrière du véhicule.

Ce n'est que deux heures après que sa famille ne le voyant pas rentrer, se mit à la recherche du pauvre petit et le découvrit sous la lourde voiture, ne donnant plus signe de vie.

On juge du désespoir de la pauvre mère et de ses frères et sœurs, qui étaient déjà très peinés de la mort de M. Courcaut. *(ECHO REP.)*

NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

Le nommé Carlier (Amable), de Nanteuil-le-Haudouin, est nommé garde des propriétés de M. Corbie (Ernest), de Silly-le-Long.

CLAYE

Dans sa dernière séance, le conseil d'administration du Touring-Club de France, sur la demande de M. Brunet agent-voyer principal, et la proposition conforme de M. Delaharré, délégué à Claye-Souilly, a voté un crédit de 125 fr. pour l'achat du sable nécessaire à l'entretien des pistes cyclables du canton de Claye.

On nous annonce le prochain mariage de Mlle Pelletier, fille de l'honorable maire de Claye, officier d'académie, avec M. Mathieu greffier de la

Justice de Paix à Auxerre (Yonne)

Nous formons les vœux les plus sincères pour le bonheur des jeunes époux et présentons à leurs familles nos vives félicitations.

VILLE de DAMMARTIN

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

8 novembre. — Renée-Charlotte fille de Edouard Mérot, manoeuvrier, et de Marie-Mathilde Huyke ménagère.

La Comète Périne

Pour découvrir la comète Périne qui est visible à l'œil nu dès l'entrée de la nuit, il suffit de tourner le dos à l'étoile polaire, et de fixer ses regards au zénith, un peu au sud, vers le triangle formé par les étoiles de 1^{re} grandeur Cygne, Véga. (Lyre), Altair. (Aigle), puis concentrer son attention sur le Cygne. Comme éclat, Périne est comparable à une étoile de cinquième grandeur ; par malheur, sa queue présente assez peu de développement et il n'est pas très aisé de la discerner du premier coup. Mais peut-être que les choses changeront d'ici le 23 novembre. C'est en effet, à cette date que Périne jettera ses derniers feux.

Elle passera ensuite dans l'hémisphère austral, et deviendra invisible pour nous.

Hygiène et Médecine

Dans la classe ouvrière rien n'est aussi fréquent que l'ulcère variqueux des jambes, appelé aussi « varices crevées ». Il n'est pas d'affection qui soit plus difficile à guérir, et ce qui le prouve bien, c'est le nombre incalculable

de remèdes qui ont été préconisés.

En médecine, c'est toujours comme ça : plus une maladie est rebelle, plus on trouve de médicaments qui, tous, passent pour la guérir à coup sûr.

Ces restrictions, une fois faites, nous pouvons bien signaler à nos lecteurs un nouveau traitement imaginé par le Dr Dufour, de Fécamp. Il a pour lui deux choses : il très simple et, en admettant même qu'il ne réussisse pas, on est sûr qu'il ne sera pas nuisible, ce qui n'est pas à dédaigner.

Donc, si vous êtes affligé d'un ulcère des jambes, prenez une feuille de chou, une vulgaire feuille de chou, lavez-la bien, essuyez-la, puis aplatissez-la avec une bouteille, par exemple. Ceci étant fait, mettez-la macérer, pendant dix heures dans de l'eau boriquée, et, quand elle est bien ramollie, appliquez-la sur votre ulcère en la faisant tenir au moyen d'une bande. Ce pansement, vous le renouvelez deux fois par jour en ayant, bien entendu, le soin de changer, à chaque fois, la feuille de chou et de laver proprement l'ulcère avec un peu d'eau boriquée.

Le Dr Dufour affirme que ce traitement guérit les petits ulcères en huit ou quinze jours, et les grands en un mois. Je veux bien croire qu'il en est ainsi : en tout cas, on peut l'essayer.

(Journal de la Santé)

L'Assistance Publique

Sous l'ancien Régime

Hôtel-Dieu de Dammartin

2. Vu au Conseil du Roy, les requêtes présentées à sa majesté par Messire Alexandre Priscal prestre curé de Dammartin, généralité de Paris, diocèse de Meaux, et par Mre

Henry Julles de Bourbon pr de Condé, prince du sang, duc d'Anguin, comte de Dampmartin, celle dudit sieur Priscal, contenant qu'ayant pleu à sa majesté, sur les advs du sieur évesque de Meaux et du sieur Phelippeaux, conseiller d'Etat, intendant et commissaire departy en la généralité, sur l'emploi à faire au profit des pauvres des biens et revenus des maladeries, hospitaux et autres lieux pieux y mentionnez du dit diocèze, en exécution de l'edit et par déclarations des mois de mars, avril et aoust 1693, d'ordonner par arrest de son conseil, du 25 mars 1695, qu'il seroit estably un hospital à Dampmartin auquel la maladerie dudit lieu y compris une ferme appelée la ferme d'Othis, diocèze de Senlis, en dépendant seroit et demeureroit unie pour l'entretien et nourriture des pauvres, à la charge de satisfaire aux prières et services de fondation dont la dite maladerie pourrait estre tenue et recevoir les pauvres d'Othis à proportion des revenus de ladite ferme, qu'à cet effet cet hospital seroit régy par des administrateurs de la qualité requise par les ordonnances, et suivant les statuts et règlements qui seroient faicts et lettres pattendes nécessaires expédiées, et en ayant esté accordées au mois de juin de l'année 1696, elles ont esté registrées au parlement de Paris, par arrest du dix-huit juillet suivant sans opposition, et quoy que tout ce qui vient d'estre observé ne soit que l'exécution des dits édicts et déclarations, néanmoins le sieur Duhautoy qui se qualifie commis par ledit sieur prince de Condé à l'administration régie et gouvernement des commanderies et maladeries de ses Duchez et seigneurie; a déclaré aux habitants dudit Dampmartin, par acte du 27 aoust dernier qu'en ladicte quallité il estoit opposant à l'exécution des dits arrests du Conseil, lettres pattendes et arrests d'enregistrement, attendu dit-il que le dit sieur prince de Condé n'a esté entendu ny partie appelée en l'érection d'un hospital aulieu de la com-

manderie de Saint-Lazare de Dampmartin, et pour establir son prétendu droit a donné copie d'un mémoire contenant inventaire pour justifier que le dit sieur prince de Condé et le desunct sieur marquis de Louvoys et les généralités et commanderies du dict ordre le dix-sept juillet 1684, par laquelle il est porté que la commanderie demeurera commanderie dudit ordre à condition que la nomination et entière disposition appartiendront audit sieur prince de Condé, et à ses successeurs comtes de Dampmartin, en nommant dans la suite néanmoins un chevalier du dit ordre tel qui luy plairoit choisir.

à suivre

(*) Voir le numéro 673 de la Petite Gazette.

Au village :

Au matin de la nuit de noces, le mari se lève avant le jour, allume du feu, fait du café qu'il porte à sa femme, au lit.

Et celle-ci se réjouit à la pensée du bonheur qui l'attend avec un mari si empressé. Mais l'homme :

— T'as bien vu, dit-il, ce que j'ai fait ?

— Oui, mon ami.

— Eh ben, t'en feras autant tous les matins, et il se recouche.

VIENT DE PARAITRE

La carte des environs de Dampmartin dressée d'après la carte de l'Etat-major par M. A. Mélaye, géomètre.

Une feuille quart grand aigle 0 fr, 35

CUISINIÈRE

munie de bonnes références demande place

S'adresser à Mme DEBARLE, rue du Mesnil-Amelot, à Mitry-Mory.

Directeur-Gérant E. LEMARIE

Dampmartin — Imprimerie E. LEMARIE